

CONVENTION



Autorisation de programme

Gestionnaire : Commune de Dreux
Projet : Logiciel Technocrate et acquisition tablettes
N° dossier : 202100226

Entre :

La Commune de Dreux, représentée par Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, maire et dont le siège est situé 2 rue de Châteaudun 28100 DREUX,

Ci-après désignée « le gestionnaire ».

Et :

La caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir, représentée par Monsieur Florian DUPERRAY directeur, dont le siège est situé 10 rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES.

Ci-après désignée « la Caf ».

Le gestionnaire s'engage à réaliser l'adaptation du logiciel Technocrate au nouveau fonctionnement et l'acquisition de tablettes, conforme au programme d'investissement dont les modalités sont définies dans la convention d'objectifs et de financement.

Article 1 : Délai de paiement de la subvention

Suite à la décision de la Caf d'engagement de crédits intervenue pour le présent programme le 25/10/2021, le gestionnaire s'engage à sa réalisation de manière à ce que tous les paiements de la subvention ou/et le prêt alloué(s) puissent être effectués avant le 31 décembre 2023.

A défaut, cette subvention ou/et ce prêt ou son solde ne pourront plus être versés à ce gestionnaire, lequel en perdra le bénéfice.

A défaut de pouvoir procéder à la totalité des paiements, la Caf adressera au gestionnaire avant le 31 octobre 2023 une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, pour fourniture des éléments nécessaires au paiement avant la fin novembre 2023. Cette mise en demeure a pour objet de permettre au bénéficiaire de cette subvention ou/et ce prêt d'apporter toutes les explications et justifications utiles.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention prend fin le 31 décembre 2023.

Fait à Chartres, le 10/12/2021, en 2 exemplaires

La caisse d'Allocations familiales
d'Eure-et-Loir

La Commune de Dreux

Florian DUPERRAY

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231016-DEL2023-148-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023